

Conseil municipal du 31 janvier 2022

# Rapport de présentation du Budget Primitif 2022

Rapporteur :  
Jean-Michel Eon  
Adjoint aux ressources humaines et aux finances

# Sommaire

<b><u>1 BUDGET 2022, LE CHOIX DE L'INVESTISSEMENT POUR UNE VILLE EN MOUVEMENT</u></b>	<b>3</b>
<b>1.1 L'EDUCATION, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE</b>	<b>3</b>
<b>1.2 LA SOLIDARITE ET LA COHESION SOCIALE</b>	<b>5</b>
<b>1.3 LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>6</b>
<b>1.4 LA DYNAMIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE</b>	<b>6</b>
<b>1.5 LA RELATION AUX USAGERS</b>	<b>8</b>
<b>1.6 L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE CADRE DE VIE</b>	<b>8</b>
<b>1.7 LES RESSOURCES INTERNES DE LA VILLE</b>	<b>9</b>
<b><u>2 BUDGET 2022, LES EQUILIBRES FINANCIERS</u></b>	<b>12</b>
<b>2.1 L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13</b>
<b>2.2 L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>21</b>

## 1 Budget 2022, le choix de l'investissement pour une ville en mouvement

Le vote du budget primitif reste un temps fort de la vie municipale, qui ouvre, chaque année, au moins autant de perspectives nouvelles que d'incertitudes liées au contexte mouvant dans lequel il s'élabore.

En cela, c'est un nouvel exercice à la fois difficile et exigeant qui attend la Ville, parce qu'il ne peut faire abstraction des contraintes persistantes liées à la crise sanitaire, et au cadre institutionnel et financier qui s'impose à la collectivité, mais également passionnant, puisqu'il est la consolidation concrète et chiffrée d'une multitude d'actions et de projets, qui donnent tout leur sens au service public, et à ses valeurs.

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 13 décembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte global de la préparation budgétaire, ainsi que la situation financière de la Ville, dont l'assise permet d'envisager sereinement la mise en œuvre des engagements pris devant les Couëronnais. Il a surtout permis d'affirmer les marqueurs politiques du projet municipal autour desquels le budget 2022 s'articule : la cohésion sociale et l'offre de services publics pour tous, la transition écologique et énergétique, et la qualité de vie au quotidien. Avec le dialogue citoyen en fil de rouge de l'action municipale, le budget 2022 enclenche bel et bien une dynamique vertueuse et ambitieuse, que le projet de collectivité viendra matérialiser au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

En effet, face à une ville en mouvement, la collectivité fait le choix de l'investissement pour répondre aux multiples enjeux urbains, démographiques, environnementaux et numériques. Avec plus de 7 millions d'euros de dépenses d'équipement proposées, qui s'inscrivent en parallèle d'une hausse sensible des budgets de fonctionnement des services, le budget 2022 est la traduction même d'une municipalité engagée et responsable au bénéfice d'une Ville attractive, durable et solidaire, dans laquelle chacun doit pouvoir trouver sa place. Les défis restent nombreux, mais le cap est fixé, et les mois à venir permettront d'ancrer les projets d'avenir dans une réalité de territoire au service de l'ensemble des Couëronnais.

### 1.1 L'éducation, l'enfance et la jeunesse

Année après année, les budgets municipaux traduisent l'attachement de la municipalité au bien-être et à l'épanouissement des enfants, et à leurs conditions d'accueil dans les structures communales.

L'approbation au conseil municipal d'octobre dernier du PEDT (Projet Educatif Territorial) s'inscrit parfaitement dans la volonté de favoriser la réussite éducative de tous les enfants, par une offre riche, diversifiée, et accessible notamment aux publics les plus vulnérables.

Le budget 2022 accompagne ainsi l'enjeu de continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux jeunes en dehors du temps scolaire, favorisant une meilleure articulation entre les apprentissages scolaires et non scolaires, dans un projet pédagogique global.

Pour l'année 2022, les politiques publiques en faveur de l'éducation, l'enfance et la jeunesse représentent un montant global d'environ **11,51 millions d'euros** (contre 10,28 millions d'euros en

2021), soit 8,93 millions d'euros en fonctionnement et 2,58 millions d'euros en investissement (soit plus de 36% du budget global tant en fonctionnement qu'en investissement).

Dans la continuité des exercices précédents, le budget 2022 pérennise les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable (valorisation des déchets, référentiel de lutte contre le gaspillage alimentaire, temps d'animations thématiques...) et conforte les démarches qualités dans lesquelles la ville est engagée pour une amélioration continue de sa prestation de restauration (démarche Mon Restau Responsable, projet Clémantine,...)

La qualité d'accueil des enfants passe également par un programme d'amélioration des équipements et bâtiments scolaires et péri-éducatifs, ainsi que par la sécurisation des abords des écoles. Les dépenses d'investissement prévues à cet effet s'élèvent à 2 186 000 €, auxquels il convient d'ajouter près de 145 000 € de matériels/mobiliers scolaires et de restauration, et de crédits liés à la solution numérique des écoles. A ce titre, le budget 2022 intégrera notamment le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour les activités périscolaires à l'école Paul Bert (350 000 €), la réfection de la chaufferie de l'école Paul Bert (150 000 €), les études de maîtrise d'œuvre et travaux de mise en accessibilité ADAP des bâtiments des écoles Paul Bert/Jean Macé et Anne Franck (200 000 €), le réaménagement de la plateforme de transport scolaire (voirie et réseaux) à l'arrière des écoles Charlotte Divet et Marcel Gouzil (800 000 €) ainsi que des travaux de réfection de toiture et d'isolation de l'école Charlotte Divet (430 000 €).

Au bénéfice de la politique petite enfance, il y a lieu de noter la livraison à la fin du 1<sup>er</sup> semestre du nouveau multi-accueil à la Chabossière « la cabane des loulous ». Le budget 2022 intègre ainsi les dépenses d'équipement requises, ainsi que les créations de postes pour une ouverture à 24 places au 1<sup>er</sup> septembre 2022, qui s'étendra à 36 places en septembre 2023.

### **Les chiffres clés du budget 2022 :**

**Ecole, accueils périscolaires et de loisirs, restauration collective (13 écoles, 1 cuisine centrale, 7 offices de restauration, 2 263 enfants accueillis).**

- Dépenses de fonctionnement : 7 758 000 €, soit 31,67% des dépenses de fonctionnement globales, se déclinant comme suit :
  - Soutien à l'enseignement primaire public : fournitures et prestations de service (dotations scolaires, animations et sorties scolaires, charges générales, dépenses de personnel,...) : 1 533 000 €
  - Activités péri-éducatives et de loisirs : « ateliers » Ville, périscolaire et ALSH du mercredi après-midi (fournitures et prestations de service, charges générales, dépenses de personnel,...) : 2 123 000 €
  - Restauration : fournitures et prestations de service associés, charges générales et dépenses de personnel: 3 167 000 €
  - Autres contributions (OGEC, participations scolarisation hors commune) : 290 000 €
  - Dépenses liées aux fonctions administratives : 645 000 €
- Recettes : 1 954 000 €, soit 7,42% des recettes de fonctionnement globales, se déclinant comme suit :
  - Participation des familles : 1 450 000 €
  - Dotation de soutien des rythmes scolaires : 115 000 €

- Prestation de service ordinaire (PSO) CAF : 369 000 €
  - Participation des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron : 18 000 €
  - Autres dotations/subventions de fonctionnement perçues : 2 000 €
- Dépenses d'équipements (investissement) : **2 331 000** €, soit 33,04% des dépenses d'investissement totales

#### **Petite enfance (2 multi-accueils, 1 crèche familiale, 1 relai d'assistantes maternelles)**

- Dépenses de fonctionnement : 1 050 000 €, soit 2,38% des dépenses totales
- Recettes de fonctionnement : 363 060 €, dont 105 865 € de participations familles, et 257 165 € de prestation de service unique (PSU) de la CAF
- Dépenses d'investissement : 122 500 €. A noter que l'opération de construction du nouveau multi-accueil à la Chabossière figure en restes à réaliser 2021/2022 pour un montant de 1 296 000 €

#### **Jeunesse (le Quai, magasin à huile, salle et studios de répétition...)**

- Dépenses de fonctionnement : 137 000 € (hors subventions aux centres sociaux)
- Contrat enfance jeunesse CAF : 542 000 €

## **1.2 La solidarité et la cohésion sociale**

Conformément aux orientations budgétaires, la municipalité fait des politiques de cohésion sociale, et de lutte contre les inégalités et les exclusions l'un des marqueurs fort de son projet politique.

La Ville continue ainsi de promouvoir l'égalité et les solidarités comme valeurs intrinsèques de son action au quotidien, que le budget 2022 vient naturellement accompagner.

Le contexte socio-économique mais aussi l'évolution démographique de la commune mis en lumière par le portrait de territoire réalisé en 2021 dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux (ABS) impactent nécessairement l'activité du C.C.A.S., dans les sollicitations des usagers, et dans l'augmentation des prestations accordées (aides financières, repas portés à domicile...). L'action du C.C.A.S. se construit d'ailleurs au quotidien dans un souci de cohérence et de complémentarité avec les différents acteurs du territoire (Nantes Métropole, Département, associations...)

La tarification des services à la population dans une logique d'équité et de justice sociale, ou encore l'établissement d'un nouveau règlement des aides facultatives du C.C.A.S. constituent autant de leviers sur lesquels la collectivité s'engage dans les mois à venir.

En cohérence avec la feuille de route métropolitaine sur la longévité qui fait suite au grand débat animé par Nantes Métropole en 2019, le C.C.A.S. poursuit la démarche d'ABS par le développement d'un focus thématique lié au vieillissement. Celui-ci témoigne de la volonté de définir une stratégie relative au « bien vieillir à Couëron » qui pourra s'appuyer sur le dispositif national « Villes amies des aînés », auquel la Ville adhère depuis le début de l'année. Dans cette même logique, la Ville travaille à

l’élaboration d’une convention de partenariat avec Habitat 44 et Adelis dans le cadre de l’ouverture de la résidence séniors prévue sur le quartier de la Métairie en 2023.

La subvention versée au C.C.A.S., en augmentation de 20 000 € par rapport à 2021, permettra ainsi de consolider les prestations et services déjà existants, mais également de développer des actions spécifiques en cohérence avec ses propres orientations budgétaires débattues en ce début d’année.

#### **Les chiffres clés du budget 2022 :**

- **1 050 000 €** de subvention de la Ville au C.C.A.S., correspondant à près de 75% du budget total du C.C.A.S. (budget prévisionnel du C.C.A.S. : 1 400 000 € en fonctionnement et 25 000 € en investissement)
- **42 000 €** de dépenses d’investissement pour les bâtiments municipaux au service de la politique de solidarité et de cohésion sociale

### **1.3 Le soutien aux associations**

Le vote des subventions aux associations fera l’objet d’une approbation individualisée à l’occasion du prochain conseil municipal du 4 avril.

Pour autant, l’enveloppe consacrée dans le budget primitif 2022 reste confortée, dans la même logique de soutien au tissu associatif, qui est lui-même un acteur de 1<sup>er</sup> rang en matière de lien social et d’attractivité de la commune.

La Ville marque à cet effet une nouvelle ambition portée à la relation avec les associations, qui a débuté en 2021 par une 1<sup>ère</sup> séquence de questionnaire, puis d’une rencontre/séance de travail avec les associations sur les besoins et attentes. Il se traduira en 2022 par l’engagement du projet de revisite des critères d’attribution avec les partenaires associatifs, puis d’un travail de valorisation des avantages en nature, permettant outre le soutien financier, de valoriser l’accompagnement matériel, logistique et humain déployé tout au long de l’année par les services municipaux.

#### **Les chiffres clés du budget 2022 :**

- **1 135 000 €** d’enveloppe de subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles
- **613 000 €** d’autres dépenses de fonctionnement et d’équipement liées à la vie associative et aux initiatives locales

### **1.4 La dynamique culturelle et sportive**

Les politiques culturelles et sportives ont probablement été celles qui ont le plus été touchées par la crise sanitaire sur les deux dernières années.

Dès lors que cela a été possible, la Ville s’est attachée à préserver les temps de rencontres et de partage autour d’une programmation culturelle et sportive mise à mal, mais particulièrement précieuse dès lors qu’elle touche au lien social, au vivre ensemble, et à l’épanouissement de chacun.

Parce que précisément la culture et le sport portent tous deux des enjeux de société incontournables, le budget 2022 reste conforté dans une logique de dynamique importante en la matière, dont la Ville a toujours pu s’enorgueillir. Si l’exercice 2022 aspire au retour à une forme de « normalité » après deux

années perturbées, l'adaptation des formats et des organisations reste toutefois nécessaire, pour continuité de diffuser une offre tous publics accessible et de qualité sur le territoire.

C'est le sens notamment d'une proposition de spectacles scolaires en augmentation en prévision de jauge restreintes potentielles, d'une programmation intégrant des spectacles adaptables en extérieur, des propositions hors les murs, et le développement de projets de médiation dans un souci de sensibilisation des publics multiples.

C'est l'objectif également de l'ajout d'un budget spécifiquement dédié à l'animation de la politique sportive, ou encore le retour de temps forts sportifs, festifs et fédérateurs.

Enfin, le développement des politiques culturelle et sportive s'appuie bien évidemment sur les infrastructures mises à disposition des usagers. A ce titre, la Ville poursuit en 2022 son programme de réhabilitation des équipements dans une logique d'investissement répondant à la fois aux évolutions de pratiques, à la qualité de l'accueil des usagers, et aux objectifs de transition énergétique : poursuite des études de réhabilitation du Théâtre Boris Vian, travaux d'aménagement des extérieurs de la Gerbetière, réfection de chaufferie aux gymnases Gourhand et Dufief, changement des éclairages au gymnase Gourhand, maîtrise d'œuvre thermique pour rénovation chauffage – Eau Chaude Sanitaire – Isolation au gymnase Boulle... .

Enfin, il est à noter l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 2 000 000 € (sur une autorisation de programme globale à 3 000 000 €) pour le projet de construction de la halle de tennis et padel, et de réhabilitation de la salle existante sur le complexe sportif René Gaudin.

La mise en œuvre de ces orientations en matière culturelle et sportive se traduit par une proposition budgétaire s'élevant à près **de 5,68 millions d'euros** (3,18 millions d'euros en fonctionnement (hors subventions aux associations culturelles et sportives) et 2,50 millions d'euros en investissement), soit **12,73%** du budget global de fonctionnement, et **35,44%** des dépenses d'équipements.

### **Les chiffres clés du budget 2022 :**

#### **Fonctionnement :**

- **134 000 €** au titre de l'action culturelle transversale
- **663 000 €** pour la lecture publique
- **306 000 €** pour le spectacle vivant
- **233 000 €** pour le patrimoine culturel
- **693 000 €** pour la piscine municipale
- **1 151 000 €** pour le fonctionnement des installations sportives (terrains et gymnases) et les autres actions de promotion et de soutien à la pratique sportive (hors soutien aux associations).

#### **Investissement :**

- **134 000 €** pour les équipements et projets culturels
- **2 000 000 €** pour l'opération de construction d'une halle de tennis et de padel et de réhabilitation de la salle existante au complexe René Gaudin (crédits 2022, dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuelle de 3 000 000 €)
- **368 000 €** pour les autres dépenses d'investissement liées à la réhabilitation des infrastructures existantes, ou au renouvellement des matériels et mobilier sportifs pour les salles et équipements mis à disposition

## **1.5 La relation aux usagers**

En réponse à l'évolution constante et à la disparité des pratiques et des usages en matière d'accès au service public, la Ville continue de s'engager dans une démarche d'amélioration permanente de la relation à l'usager.

La dématérialisation et le développement des démarches en ligne modifient, en partie, la nature de cette relation, et renforcent le besoin de médiation/facilitation du recours aux services numériques proposés, qui restent probablement à développer.

Pour autant, la qualité de l'accueil physique (près de 15 000 personnes reçues annuellement à l'Hôtel de Ville et au relai-mairie de la Chabossière) et l'accessibilité des équipements, sites et bâtiments communaux restent primordiaux, et constituent un élément clé de la satisfaction des usagers envers la collectivité et du recours facilité à l'offre de service public proposée.

Pour répondre à ces enjeux, il est proposé le vote d'un budget de fonctionnement et d'investissement sensiblement rehaussé qui couple tout à la fois le développement des services numériques (extension du réseau Wifi, développement du site internet, plateforme participative en ligne...) et un programme de travaux de réaménagement et de réfection des bâtiments communaux.

A ce titre, le budget 2022 prévoit notamment des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (direction de l'aménagement du territoire et du cadre de vie), et de reprise du plancher de la salle Condorcet (200 000 €), du lancement d'une étude pour le réaménagement de l'espace Henri Normand suite au déménagement courant 2022 du multi-accueil (15 000 €), d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église (200 000 € dont travaux de réparation de la toiture), de la poursuite du programme de réfection, d'entretien ou d'accessibilité des salles municipales (salle du Berligout, Ad'AP salle de l'Estuaire,...)

Enfin, en cohérence avec la volonté d'inscrire le dialogue citoyen en fil rouge de l'action municipale, il y a lieu de noter, en ce début d'année, la mise à disposition d'un nouvel outil participatif en ligne : la plateforme de dialogue citoyen « Couëron c'est vous ». De manière complémentaire aux dispositifs déjà existants, ce portail a pour vocation de garantir la participation du plus grand nombre aux démarches dialoguées, de mieux informer des sujets ouverts à la participation, et de contribuer directement en ligne. Il s'inscrit bien dans la volonté de garantir l'adéquation des actions et des projets menés par la Ville avec les avis et besoins exprimés par les usagers et citoyens couëronnais.

Au total, le montant inscrit au titre de la politique de relation aux usagers s'établit à 897 000 €, soit 1,63% des dépenses de fonctionnement, et 6,94% des dépenses d'investissement.

## **Les chiffres clés du budget 2022 :**

- **407 000 €** de dépenses de fonctionnement accueil et citoyenneté
- **489 000 €** de dépenses d'investissement correspondant au programme de travaux dédié et au développement des services numériques

## **1.6 L'aménagement du territoire et le cadre de vie**

La municipalité souhaite faire de la qualité de vie au quotidien l'une des priorités de son mandat. Les intentions budgétaires s'inscrivent ainsi en cohérence d'une politique d'aménagement et du cadre de

vie qui participe au rayonnement et à l'attractivité de la Ville, alliant accueil des nouveaux habitants, développement urbain maîtrisé et harmonieux, et respect des équilibres environnementaux.

La crise sanitaire a également mis en exergue l'importance d'inscrire les modes de consommation dans une démarche responsable et de proximité. La mise en œuvre du budget 2022 continuera ainsi de s'appuyer sur les démarches de partenariats avec les producteurs ou commerçants du territoire, ainsi que plus globalement par le soutien à l'économie locale dans le cadre d'une commande publique soutenue et responsable.

Enfin, le budget 2022 conforte les moyens financiers alloués à la politique de prévention et de tranquillité publique pour l'animation du CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance créé en décembre 2020) et son adhésion à la création d'un CISPD en 2022 (Conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance) au niveau de Nantes métropole, la sécurisation de l'espace public et des manifestations, et le renforcement des effectifs de police municipale et de leurs moyens d'intervention (véhicules, équipements,...).

Au total, les dépenses liées à la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire et de cadre de vie s'élèvent à 2,84 millions d'euros (2,62 millions d'euros en fonctionnement et 216 000 € en investissement), soit 10,50% des dépenses de fonctionnement, et 3% des dépenses d'investissement

#### **Les chiffres clés du budget 2022 :**

- **1 669 000 €** pour les espaces verts et naturels : dont 330 000 € de fournitures et prestations de service en fonctionnement, 1 168 000 € de dépenses de personnel, et 171 000 € en investissement (sécurisation de l'espace public, entretien des espaces paysagers, valorisation et embellissement du patrimoine paysager)
- **680 500 €** pour l'aménagement urbain et l'action foncière, dont 148 000 € de charges générales et d'études urbaines, 517 000 € de dépenses de personnel, 12 000 € de prélèvement au titre de la loi SRU, et 3 500 € d'acquisition foncière
- **492 000 €** pour la prévention et la tranquillité publique, dont 451 500 € en fonctionnement (correspondant principalement à des dépenses de personnel), et 41 500 € en investissement.

### **1.7 Les ressources internes de la Ville**

Pour mettre en œuvre le projet politique de la municipalité, la collectivité mobilise des moyens humains, financiers, mobiliers et immobiliers, ainsi qu'un système d'information qui contribue à l'optimisation des processus de travail en interne, à la maîtrise de l'information et au développement des services aux usagers.

Comme indiqué à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, les projets de service qui sont en phase de finalisation, ont précisément pour objectif de corréler les activités et projets à venir, aux moyens et outils à disposition, permettant de s'assurer de la capacité à faire, et de la cohérence entre les objectifs posés et les ressources humaines et financières dont dispose la collectivité.

La finalisation dans les semaines à venir des documents structurants, projet de collectivité et plan pluriannuel d'investissement, permettra de décliner les feuilles de route par politiques publiques sur le mandat, ainsi que les différents schémas directeurs ressources envisagés.

Le budget 2022 vise ainsi à accompagner cette structuration du fonctionnement de la collectivité, en reposant tantôt les bases, tantôt les évolutions nécessaires d'une organisation interne adaptée aux enjeux et priorités. C'est notamment le sens du renforcement des budgets alloués aux fonctions supports ressources (ressources humaines, moyens généraux, système d'information) qui sont garants de la cohérence des organisations et des processus de travail, qui par ailleurs ont été bouleversés par la crise sanitaire. Dans cet esprit, une démarche d'accompagnement managérial auprès des équipes va s'engager très prochainement avec l'appui d'un prestataire.

S'agissant du patrimoine bâti, il est rappelé que la Ville dispose de 64 000 m<sup>2</sup> de parc immobilier à entretenir et moderniser. Là encore, le budget 2022 fait le choix de l'investissement en renforçant les efforts financiers consacrés aux projets de rénovation, de maintenance et de sécurisation des bâtiments municipaux, pour ce qui constitue l'un des enjeux majeurs de ce mandat.

Le budget 2022 continue également de s'inscrire dans un cadre pluriannuel s'agissant des travaux d'amélioration énergétique, qui s'inscrivent dans les objectifs ambitieux du décret tertiaire de réduction progressive de la consommation d'énergie pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation. Travaux de couverture et d'isolation, rénovation de chaufferies, remplacement des éclairages, choix des matériaux : les enveloppes budgétaires dédiées à la performance énergétique bâimentaire sont sensiblement abondées (1 170 000 € en investissement) et contribuent à inscrire les enjeux de transition écologique et environnementale au cœur des opérations de travaux portées par la Ville.

#### **Les chiffres clés du budget 2022 :**

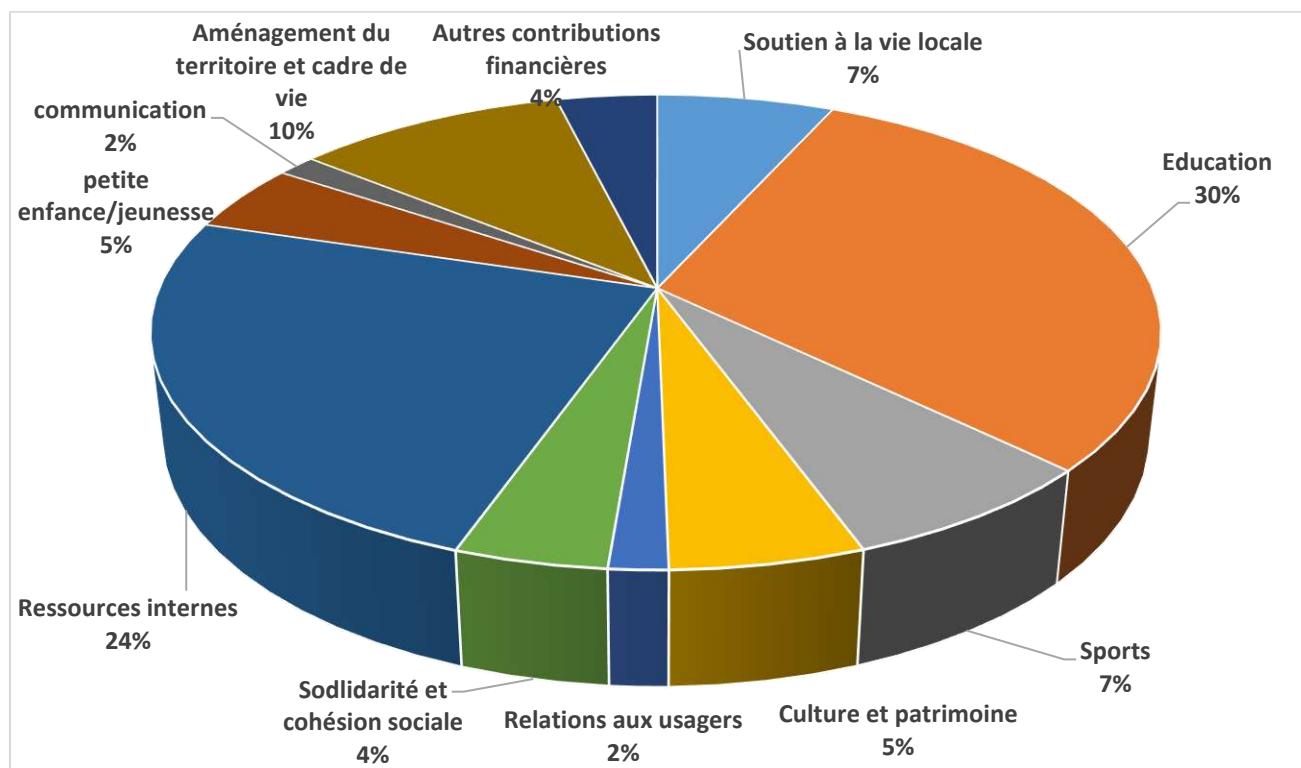
**1 127 897 €** de dépenses liées aux systèmes d'informations (fournitures et prestations de services infrastructure, application et équipements des services, téléphonie, et dépenses de personnel)

**1 335 290 €** de dépenses liées aux moyens généraux (entretien ménager, parc auto, achat/approvisionnement, fournitures administratives, mobilier...)

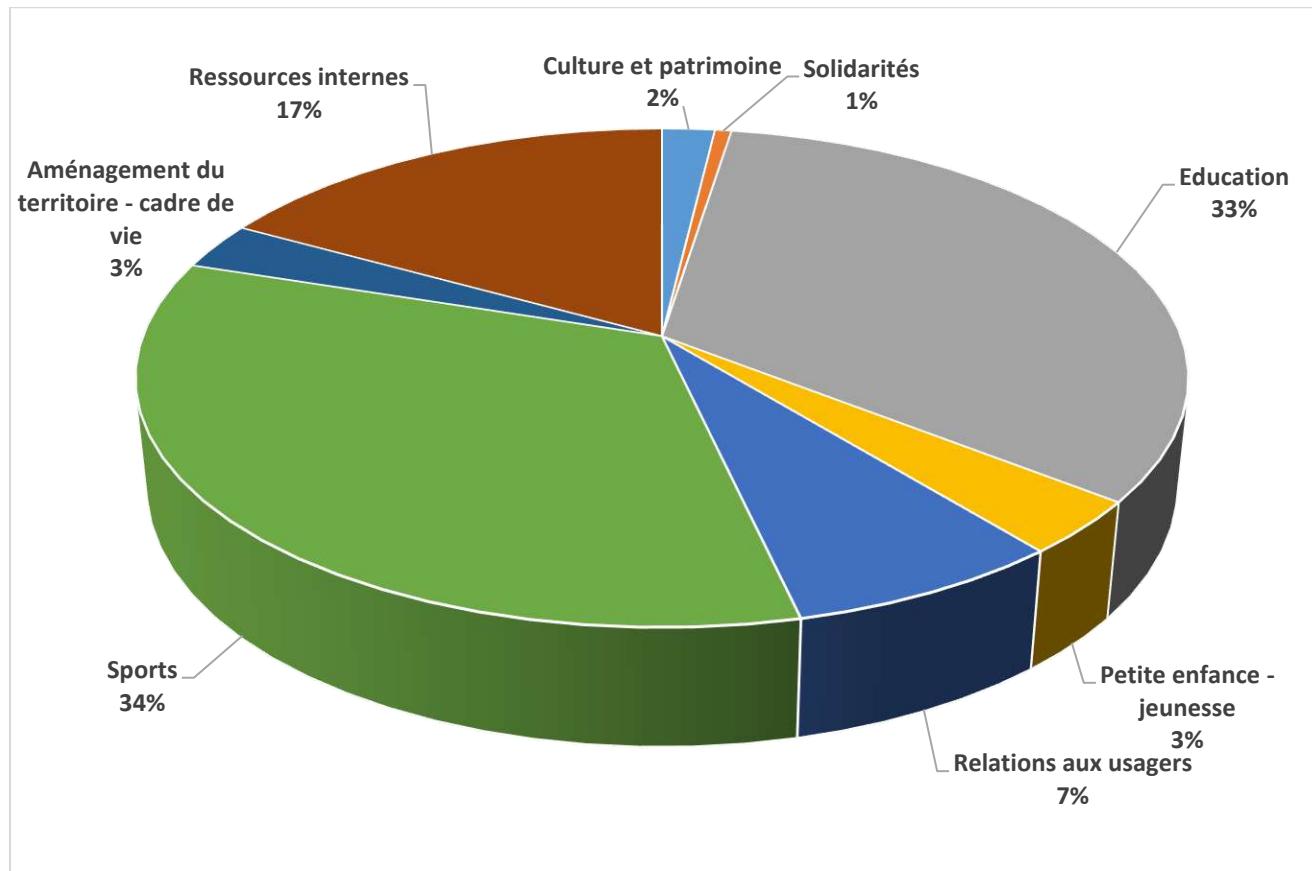
**1 788 337 €** de dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'entretien, la maintenance, la conformité réglementaire et la sécurité des bâtiments communaux (fournitures, prestations de services, dépenses de personnel du service patrimoine bâti, et petit investissement, hors gros projets déjà déclinés dans les politiques publiques sectorielles ci-dessus).

**962 500 €** de dépenses liées aux consommations de fluides et d'énergie (eau, électricité, gaz, contrat d'entretien des installations de chauffage...)

**Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politiques publiques : 24 490 000 €**



**Déclinaison des dépenses d'investissement par politiques publiques : 7 055 000 €**



## **2 Budget 2022, les équilibres financiers**

Conformément aux orientations budgétaires, la stratégie financière de la Ville est étroitement imbriquée au projet de collectivité, et s'inscrit dans un cadre pluriannuel 2022-2026 qui fixe la trajectoire des principaux indicateurs financiers : volume d'investissement, niveau d'autofinancement requis, capacité d'endettement, dynamique des ressources propres à la collectivité (fiscalité, dotations...).

De cette trajectoire découle un cadrage infra-annuel dépenses/recettes compatible avec l'environnement législatif/réglementaire et économique, et dont les principales orientations 2022 retenues sont les suivantes :

- une dynamique rehaussée des dépenses de fonctionnement (+3,16% par rapport au BP 2021)
- un programme d'investissement conséquent (7,055 millions d'euros de nouveaux crédits s'ajoutant aux 3,03 millions d'euros de restes à réaliser 2021)
- une nécessité de maximiser les recettes de fonctionnement, pour consolider l'épargne budgétaire dans le respect des équilibres (+5,36% par rapport au BP 2021), notamment par le recours à une augmentation des taux de taxe foncière
- un financement des dépenses d'équipement assuré de manière équilibrée par les ressources propres de la ville (autofinancement, 26%), la mobilisation de co-financements institutionnels extérieurs (dotations, subventions, 17%) et par un emprunt d'équilibre (57%).

### **Equilibre du budget 2022**

<b>Fonctionnement : 26 360 000 €</b>	
Dépenses de personnel : 16 483 000 € (62,53%)	Impôts et taxes locales : 14 970 644 € (56,79%)
Charges à caractère général 4 850 000 € (18,40%)	Dotations de Nantes Métropole 4 325 106 € (16,41%)
Subventions associations et CCAS 2 160 000 € (8,19%)	Dotations Etat : 3 599 085 € (13,65%)
Autres contributions financières : 997 000 € (3,78%)	Participation CAF 1 168 165 € (4,43%)
Dotation amortiss. et provisions : 813 500€ (3,09%)	Autres recettes de gestion : 2 297 000 € (8,71%)
Virement à la section d'invest : 1 056 500 € (4,01%)	

<b>Investissement : 8 300 000 €</b>	
Remb. capital de la dette : 1 180 000 € (14,22%)	Dotation aux amortissements : 800 000 € (9,64%)
Dépenses d'équipement et autres immobilisations : 7 120 000 € (85,78%)	Virement de la section de fonct : 1 056 500 € (12,73%)
	Autres recettes d'équipement : 1 210 600 € (14,59%)
	Emprunt d'équilibre : 5 232 900 € (63,04%)

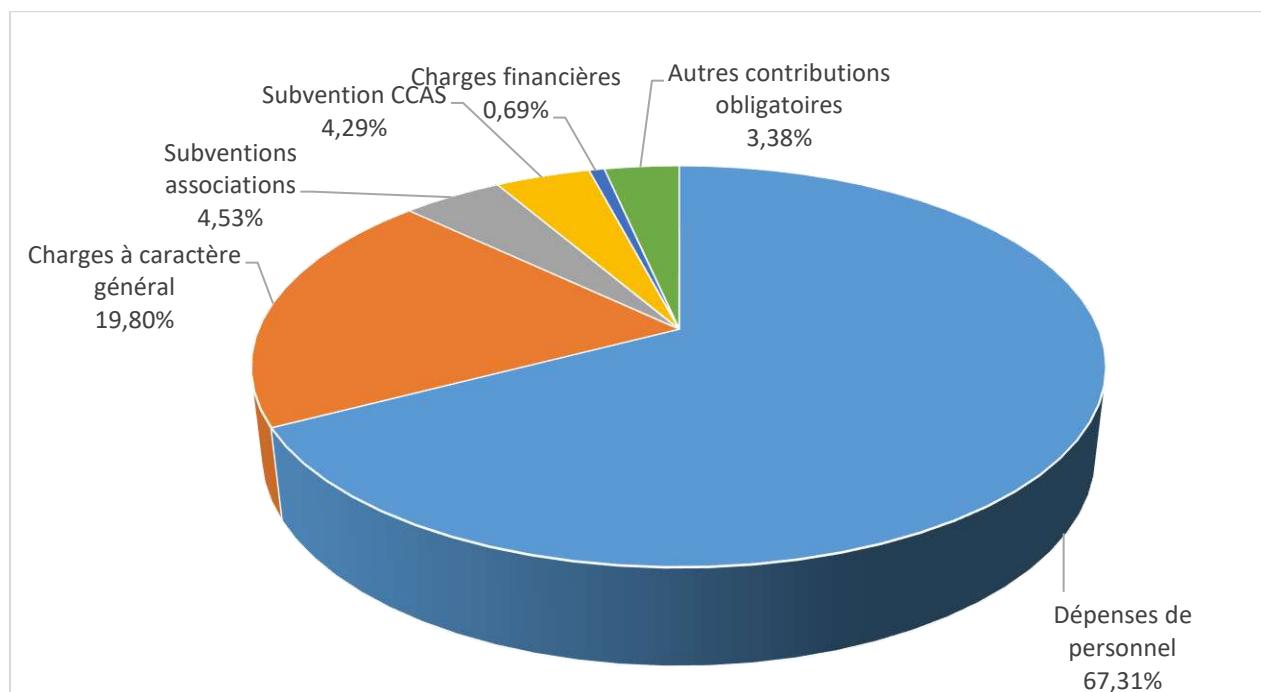
## 2.1 L'équilibre de la section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à **26 360 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre. Par rapport au BP 2021 initial, il s'agit d'une progression de **1 300 000 €, soit + 5,19%**.

### 2.1.1 Une dynamique rehaussée des dépenses réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent **24 490 000 €**, soit une progression relativement soutenue **de 3,16%** par rapport au BP 2021.

Elles se décomposent de la manière suivante :



La structure 2022 des dépenses de fonctionnement est relativement proche de celle de l'année passée.

Le budget 2022 procède toutefois à un léger renforcement de la part des dépenses de personnel (qui passent de 67,14% en 2021 à 67,31% en 2022) et des autres contributions obligatoires (qui passent de 2,76% en 2021 à 3,38% en 2022) au détriment des charges à caractère général (qui passent de 20,32% en 2021 à 19,80% en 2022). Ces éléments sont toutefois à tempérer en raison de certains changements de périmètre des dépenses, en raison d'une évolution de la nomenclature comptable (par exemple, transfert d'une partie des dépenses informatiques du chapitre 011 (charges à caractère général) vers le chapitre 65 (autres charges de gestion courante), ce qui fait perdre de la lisibilité aux comparaisons annuelles.

#### **2.1.2.1 Les charges à caractère général**

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de **4 850 000 €**, soit une augmentation de **+0,54%** par rapport au BP 2021. A périmètre constant (hors transfert dépenses informatiques mentionnées ci-dessus), il s'agit en réalité d'une augmentation de +4,23% (+204 000 €), ce qui démontre l'abondement relativement marqué des budgets des services communaux. Cette croissance résulte de la volonté de soutenir le développement des actions et projets portés dans les différentes politiques publiques, mais également d'intégrer les coûts contraints liés à l'inflation sur les achats, prestations de service et dépenses d'énergie, qui s'imposent à la collectivité.

Autant le budget 2021 procédait à un resserrement des crédits alloués sur ce chapitre budgétaire, s'agissant du principal poste sur lequel les économies avaient été consenties, autant les propositions budgétaires 2022 entendent redonner des marges aux services, traduction d'une activité soutenue, souvent elle-même dictée par l'évolution socio-démographique de la Ville, notamment l'augmentation des effectifs scolaires. Ainsi, en 2022, les charges à caractère général représentent 19,80% des dépenses réelles de fonctionnement, et correspondent notamment aux dépenses :

- liées aux activités scolaires, péri-éducatives, de restauration et d'ALSH (fournitures scolaires, transports scolaires, contrat de restauration, ateliers éducatifs...) : **1 094 525 € (+1,78%)**
- de fluides (eau, électricité, gaz,...) nécessaires au fonctionnement des bâtiments municipaux : **973 300 € (+1,12%)**
- d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux (fournitures et prestations de service) : **599 700 € (+7,24%)**
- d'entretien et de maintenance des espaces publics (espaces naturels, terrains de sports...) : **418 000 € (-3,57%)**
- liées à la mise en œuvre des politiques culturelles de la Ville : **350 800 € (+7,34%)**
- liées à l'infrastructure informatique et de téléphonie, et à la mise à disposition de matériel informatique et d'outils logiciels (maintenance...) : **254 570 €**

#### **2.1.2.2 Les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel s'élèvent à **16 483 000 €** en 2022, soit une progression de **3,42%** par rapport au budget 2021, et représentent plus des deux tiers du budget total (67,31%).

Cette progression relativement soutenue se veut cohérente avec l'évolution des emplois permanents de la collectivité (créations de poste 2021 (en année pleine) et 2022 envisagées), et de la prise en compte des écarts de rémunérations entre les départs/arrivées des agents au sein de la collectivité. Les projections en matière de dépenses de personnel intègrent également les mesures salariales qu'elles soient décidées par l'Etat (prime de précarité, réforme des bas salaires, augmentation du SMIC) ou par la collectivité (promotion interne des agents dans l'avancement de grade et d'échelon, poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP

(régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel), augmentation de la participation employeur à la mutuelle prévoyance).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le nouveau cadre de travail en matière de gestion des temps est entré en vigueur pour l'ensemble des services communaux. Au-delà de la conformité à la réglementation en matière de durée du travail, la collectivité dispose désormais d'un référentiel de gestion des temps adapté aux services rendus, privilégiant la qualité de vie au travail, et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Le budget 2022 vient également accompagner le plan d'action défini dans les lignes directrices de gestion plus spécifiquement sur les projets prévus en 2022. Sont ainsi renforcés les crédits dédiés au plan de formation, à la politique de santé et de sécurité au travail, ainsi qu'à l'action sociale.

Le budget 2022 vient enfin accompagner le déploiement du télétravail au sein de la collectivité (dotation de postes informatiques en mobilité), conformément à la délibération du conseil municipal du 28 juin 2021.

Au final, les principales évolutions de la masse salariale sont les suivantes :

- évolution des effectifs aux emplois permanents ou temporaires (renforts, remplacements, apprentis...) : **+ 227 975 €**, intégrant notamment les créations de postes pour les services éducation et restauration (impact en année pleine des créations de postes 2021 (+5,71 ETP), et intégration des heures liées au passage aux 1 607 heures (+3,1 ETP)), ainsi que pour le service petite enfance (+6 ETP) dans la perspective d'un ouverture du nouveau multi'accueil à la Chabossière au 1<sup>er</sup> septembre 2022
- poursuite de la mise en œuvre du régime indemnitaire RIFSEEP et CIA (complément indemnitaire annuel) : **+ 99 000** promotion sociale des agents (avancement de grade et d'échelon) : **+ 101 000 €** impact de la réforme des bas salaires et de l'augmentation du SMIC : **+87 000 €**
- 

#### **2.1.2.3 Les subventions de fonctionnement versées**

Comme évoqué en première partie, les subventions de fonctionnement versées représentent 8,82% du budget 2022, et se décomposent en deux parts :

- les subventions de fonctionnement aux associations : 1 110 000 € (reconduction de l'enveloppe dédiée, hors subventions exceptionnelles, dans l'attente du vote des subventions au conseil municipal du 'avril prochain) la subvention au CCAS : 1 050 000 € (+1,94%)

Comme indiqué dans les orientations budgétaires débattues en décembre dernier, la Ville renforce sa participation au budget du CCAS, dont les montants qui seront proposés au prochain conseil d'administration, seront eux-mêmes en augmentation d'environ 4,5%, en cohérence avec les orientations politiques en la matière.

#### **2.1.2.3 Les autres contributions financières obligatoires**

- Les autres contributions financières obligatoires sont en légère diminution. Elles correspondent notamment : u fonds de péréquation intercommunal (FPIC, 68 000 €)
- au prélèvement loi SRU (12 000 €) qui reste particulièrement bas, en raison de la valorisation d'un acompte de 179 438 € versé en 2020 à Habitat 44 dans le cadre du projet de résidence séniors à la Métairie
- à la participation à l'OGEC (273 776 €), dont le montant est en augmentation (+11 776 €), en raison d'une part du nombre d'élèves de cette école domiciliés dans la commune et d'autre part, du coût de l'élève des écoles publiques de la commune de l'année précédente

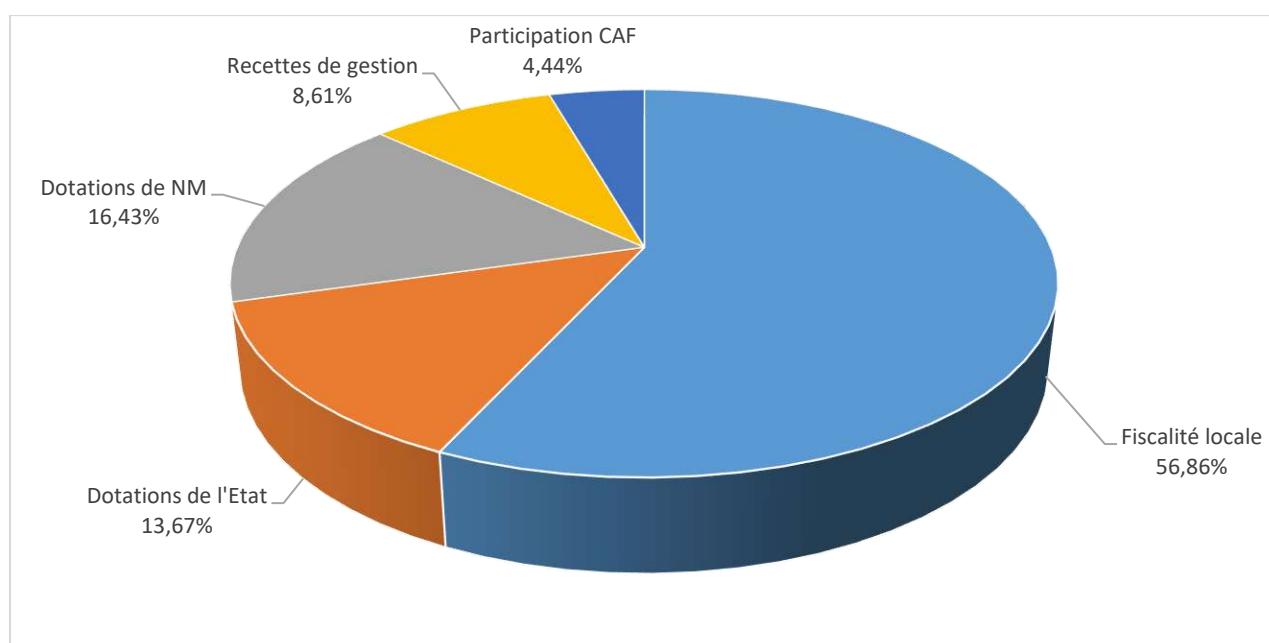
- aux indemnités et frais de formation des élus : 210 000 € (montant stable)

Enfin, il est à noter la baisse pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive des intérêts de la dette, et ceci malgré l'inscription de la Ville dans un nouveau cycle d'endettement fin 2021. Cette baisse témoigne à la fois d'une dette ancienne parfaitement saine, ainsi que des conditions particulièrement avantageuses de contractualisation du nouvel emprunt 2021/2022 (taux fixe de 0,72% sur 15 ans pour un emprunt de 2,5 millions d'euros).

### **2.1.2 Une volonté de maximiser les recettes réelles de fonctionnement**

En neutralisant les opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement représentent **26 330 000 €**, soit une progression **de 5,36%** par rapport au BP 2020.

Elles se décomposent de la manière suivante :



La structure du budget 2022 est assez proche de celle de 2021. Les parts que représentent les participations de Nantes Métropole et de la CAF, ainsi que les autres recettes de gestion (prestations tarifées) sont quasi stables. En revanche, il est à noter le transfert d'une partie de la fiscalité locale en attribution de compensation (dotations de l'Etat), suite aux mesures d'exonération partielle de la taxe foncière sur les locaux industriels.

Au final, la part que représentent les dotations de l'Etat passe de 11,21% en 2021 à 13,67% en 2022, au détriment de la fiscalité locale qui passe de 58,81% à 56,86%.

De manière complémentaire à ce transfert, il est précisé que la compensation de la suppression de la taxe d'habitation (TH) continue de figurer dans la part « fiscalité », et non dans la part « dotations de l'Etat », alors même qu'il s'agit d'un impôt compensé, déconnecté du territoire, et sur laquelle la collectivité n'a plus de pouvoir de taux.

#### **2.1.2.1 L'optimisation des recettes de fiscalité directe locale**

La réforme fiscale qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'est traduite par la disparition de la taxe d'habitation du budget communal. Celle-ci a été compensée, pour moitié, par le transfert de la part départementale de

taxe foncière à la commune, et pour l'autre moitié, par un mécanisme correcteur permettant à la commune d'être compensée à l'euro près sur la base des taux arrêtés en 2017. Ce coefficient correcteur calculé en 2021 sur la base des données 2020 reste définitivement figé. En revanche, celui-ci s'appliquera chaque année à la dynamique des valeurs locatives de taxes foncières.

Pour l'année 2022, la compensation attendue s'élève à **3 455 348 €**.

Pour le reste, les produits de fiscalité directe inscrits au budget 2022 correspondent ainsi aux taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB), ainsi qu'à un produit résiduel de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (qui n'est pas supprimée).

La dynamique fiscale escomptée pour 2022 s'appuie à la fois sur l'évolution des bases fiscales, et sur l'augmentation de 5% des taux de taxes foncières conformément à ce qui a été annoncé à l'occasion des orientations budgétaires.

La dynamique des bases fiscales relève à la fois de la revalorisation légale des valeurs locatives qui est assise depuis 2019 sur l'inflation (indice des prix à la consommation harmonisé glissant de novembre à novembre, soit +3,4%), ainsi que sur l'évolution « physique » des bases (autour de +1%), en raison de l'évolution démographique de la ville (nombre de logements).

	<b>Base 2021</b>	<b>Base 2022</b>	<b>Evolution</b>
Taxe foncière bâti (TFPB)	22 895 000	23 890 000	+4,35%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	252 000	252 000	+0,00%

	<b>Taux 2021</b>	<b>Taux 2022</b>	<b>Evolution</b>
Taxe foncière bâti (TFPB)	38,31%	40,23%	+5,00%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	78,70%	82,64%	+5,00%

	<b>Produits 2021</b>	<b>Produits 2022</b>	<b>Evolution</b>
Taxe foncière bâti (TFPB)	8 771 075 €	9 611 322 €	+9,58%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	198 324 €	208 253 €	+5,00%
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>8 969 399</b>	<b>9 819 575 €</b>	<b>9,47%</b>

	<b>Effet bases</b>	<b>Effet taux</b>	<b>Somme</b>
Taxe foncière bâti (TFPB)	+ 381 184 €	+ 459 063 €	+ 840 247 €
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	-	+ 9 929 €	+ 9 929 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>+381 184 €</b>	<b>+ 468 992 €</b>	<b>+ 850 176 €</b>

Au final le produit des impôts s'établit à :

Compensation suppression taxe d'habitation sur les résidences principales (coefficient correcteur)	3 455 348 €
Taxe foncière bâti (TFPB)	9 611 322 €
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	208 253 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	63 000 €
<b>TOTAL IMPOTS LOCAUX 2022</b>	<b>13 337 923 €</b>

#### **2.1.1.2 Les autres taxes locales :**

En dehors des impôts directs locaux, les autres taxes font l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de **1 634 311 €**. Elles comportent notamment :

- Les droits de mutation : **920 000 €**. L'inscription relative aux droits de mutation est nettement réajustée à la hausse en 2022 (+80 000 € par rapport à 2021). Le volume de transactions immobilières, ainsi que leurs montants, continuent de s'inscrire dans une dynamique forte sur la commune. Le budget à venir anticipe ainsi une croissance persistante des droits de mutation sur l'exercice 2022.
- La taxe sur l'électricité : **375 000 €**. L'inscription budgétaire est légèrement revalorisée par rapport à l'exercice 2021 (+5 000 €), en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée. Cette taxe est désormais perçue par l'Etat, suite à sa nationalisation intégrée dans la loi de finances pour 2021. Il s'agit ainsi d'un réversement de fiscalité, sur lequel les communes n'ont plus de pouvoir de taux.
- La taxe sur les déchets : **110 000 €**. Le montant est ajusté en cohérence avec la déclaration de tonnage de déchets traités par l'usine Arc en Ciel. Son montant reste parfaitement stable depuis 3 ans.
- La taxe sur la publicité extérieure : **119 000 €**. Le montant 2022 est réévalué par rapport à 2021 (+9 000 €), en cohérence avec le volume des enseignes et panneaux publicitaires constaté sur la dernière année, et la revalorisation des tarifs opérée par délibération en date du 28 juin dernier.
- La taxe sur les pylônes électriques : **80 000 €**. Le montant est légèrement réévalué à la hausse (+ 000 €), en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée.

#### **2.1.1.3 Le Pacte financier de solidarité métropolitain 2022-2026**

L'approbation par le Conseil métropolitain en décembre dernier d'un nouveau Pacte financier de solidarité sur la période 2022-2026 répond à la volonté d'un soutien fort de la Métropole vers ses 24 communes, ainsi que d'une plus grande solidarité entre communes. Ainsi le Pacte prévoit une majoration de 1,3 millions d'euros de la dotation de solidarité communautaire (DSC), mais également la mise en place de nouveaux dispositifs d'aides aux communes pour les accompagner à la mise en œuvre des objectifs du projet métropolitain (fond de soutien à l'apprentissage de la natation des scolaires, fonds d'investissement pour la valorisation du patrimoine industriel et fluvial remarquable, révision des conventions de gestion). La participation métropolitaine globale sur les différents dispositifs (attribution de compensation, DSC,...) est envisagée de la manière suivante :

- L'attribution de compensation (AC) : **3 185 356 €** : Son montant est abondé à hauteur de +38 000 € pour y intégrer la valorisation financière issue des conventions de gestion pour l'entretien et la gestion des espaces verts, telle qu'approuvée par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), **1 055 000 €** : Le montant est réévalué à hauteur de +25 000 € en tenant compte de l'enveloppe allouée, et des nouveaux critères de répartition : potentiel financier (40%), revenu par habitant (40%), effort fiscal (15%), et logement social (5%).
- Une dotation au titre du « fonds piscines » créé dans une logique de favoriser l'apprentissage de la natation : **80 000 €**, ce qui couvre environ 13% des dépenses de fonctionnement de la piscine municipale.
- Une dotation au titre du « fonds tourisme de proximité » pour la Gerbetière : **4 750 €**

#### **2.1.1.4 Les dotations de l'Etat**

- Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Depuis 4 ans maintenant, l'enveloppe de la DGF est stabilisée dans le budget de l'Etat. En revanche, sa redistribution par collectivité peut connaître des variations, à la hausse ou à la baisse, en fonction des potentiels fiscaux par habitant des communes, et de la dynamique de population. Par ailleurs, l'abondement des mécanismes de péréquation (dotation de solidarité urbaine (DSU) ou dotation de solidarité rurale (DSR),...) continue d'être financé par une redistribution horizontale de la DGF entre les communes bénéficiaires.

En 2022, il est anticipé une **légère diminution de 2 500 € (-0,1%)** par rapport au montant notifié 2021. L'écrêtement pour contribution aux mécanismes de péréquation (-58 500 €) est estimée de manière légèrement supérieure à l'effet « gain de population » (+56 000 €).

Montant estimé de la DGF 2022 : **2 575 000 €**

- La dotation nationale de péréquation (DNP)

L'inscription budgétaire s'effectue dans une perspective de stabilisation de cette dotation en 2022, au regard du potentiel financier de la commune, soit un montant estimé à **76 000 €**.

- Les allocations compensatrices

Les décisions gouvernementales en matière de fiscalité locale ont largement impacté le régime des allocations compensatrices, faisant perdre de la lisibilité aux comparaisons pluri-annuelles.

Ainsi, la suppression de la taxe d'habitation fait disparaître l'allocation compensatrice pour exonération de la taxe d'habitation. Cette allocation compensatrice se transforme en fiscalité reversée intégrée au coefficient correcteur, procédant ainsi à un transfert « artificiel » entre chapitres budgétaires.

En revanche, l'exonération de moitié des valeurs locatives servant au calcul de la taxe foncière sur les locaux industriels constitue bien une perte de fiscalité locale, compensée désormais par dotation, pour un montant d'environ 750 000 €. Comme indiqué ci-dessus, l'augmentation globale des dotations de l'Etat se fait ainsi en « trompe l'œil » puisqu'il s'agit bien de prendre acte du « transfert » d'une partie des impôts locaux en allocations compensatrices, qui sont intégrées dans l'enveloppe normée des concours de l'Etat.

Montant 2022 estimé de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières : **770 000 €**.

- Le fonds de soutien aux rythmes scolaires

Ce fonds de soutien est alloué aux communes conservant une semaine scolaire de 4,5 jours, et s'élève à 50 € par enfant scolarisé, soit un montant estimé à **115 000 €**.

#### **2.1.1.5 Les participations de la CAF**

Les participations de la CAF s'élèvent à **1 168 165 €** en 2022. Elles correspondent ainsi :

- à la prestation de service ordinaire (PSO) dans le cadre des activités péri-éducatives et de loisirs sans hébergement (ALSH) : **369 000 €**
- au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : **542 000 €**
- à la prestation de service unique (PSU) pour les structures petite enfance : **257 165 €**, intégrant l'ouverture du nouveau multi-accueil de la Chabossière, en septembre 2022.

#### **2.1.1.6 Les autres recettes de gestion**

Ces recettes diverses de gestion sont évaluées à **2 297 000 €**. Elles sont composées principalement :

- des produits des services publics mis à disposition des Couëronnais : **1 736 000 €**
- des revenus de location des salles, immeubles et équipements communaux : **213 000 €**
- du remboursement sur rémunérations du personnel (indemnités journalières subrogées ou remboursement du risque statutaire) : **280 000 €**
- de la participation financière des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron : **18 000 €**

L'inscription budgétaire des produits des services (**1 736 000 €**) est en légère augmentation par rapport au budget primitif 2021 (+50 000 €, +2,97%), dans une logique de reconsolidation des recettes tarifaires après deux années fortement impactées par la crise sanitaire. Le budget 2022 s'inscrit toutefois dans une logique de prudence, sans embellie, au regard des contraintes et incertitudes qui persistent à minima sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Ce sont toujours les services périscolaires et de restauration qui en représentent la part la plus importante (près de 84%).

L'augmentation prévisionnelle est estimée à près de +4%, sous le triple effet de l'augmentation de la fréquentation, de l'évolution du quotient familial moyen (les tarifs étant assis sur un taux d'effort), et de la revalorisation du prix plafond sur la restauration qui a pris effet au 1<sup>er</sup> septembre dernier.

Ces produits se déclinent principalement comme suit :

- les produits des services de restauration scolaire : **1 020 000 €** (59% des produits)
- les produits liés à l'activité périscolaire et d'accueils de loisirs : **395 000 €** (25% des produits)
- les produits liés à l'activité sportive et de loisirs : **35 000 €**, en complément d'un montant de **51 000 €** de participation des collèges et lycées à la mise à disposition des équipements sportifs (5% des produits)
- les produits liés aux prestations funéraires (concessions...) : **30 000 €** (2% des produits)
- les produits liés au service jeunesse : **30 000 €** (2% des produits)
- la valorisation des mises à disposition de personnel communal auprès d'associations (notamment le COS local) : **29 635 €**

### 2.1.3 La reconsolidation de l'épargne et de la capacité d'autofinancement

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'épargne brute**. Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, appelé également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

	BP 2021	BP 2022	Ecart en valeur	%
Dépenses de gestion	23 522 000,00 €	24 285 000,00 €	763 000,00 €	3,24%
Recettes de gestion	24 970 000,00 €	26 310 000,00 €	1 340 000,00 €	5,37%
<b>Epargne de gestion courante</b>	<b>1 448 000,00 €</b>	<b>2 025 000,00 €</b>	<b>577 000,00 €</b>	<b>39,85%</b>
Dépenses exceptionnelles	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00%
Recettes exceptionnelles	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 433 000,00 €</b>	<b>2 010 000,00 €</b>	<b>577 000,00 €</b>	<b>40,27%</b>
Dépenses financières	183 000,00 €	170 000,00 €	-13 000,00 €	-7,10%
Recettes financières	- €	- €	- €	
<b>Epargne brute</b>	<b>1 250 000,00 €</b>	<b>1 840 000,00 €</b>	<b>590 000,00 €</b>	<b>47,20%</b>
Remboursement d'emprunt	995 000,00 €	1 180 000,00 €	185 000,00 €	18,59%
<b>Epargne nette</b>	<b>255 000,00 €</b>	<b>660 000,00 €</b>	<b>405 000,00 €</b>	<b>158,82%</b>

Comme évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire, le budget 2022 procède à une reconsolidation des épargnes permettant le financement d'un niveau élevé d'investissement sur l'année 2022 et les années suivantes. La progression des recettes étant supérieure à celle des dépenses, la Ville conforte ainsi, outre une situation financière préservée, sa capacité d'action sur un plan pluriannuel, dans le cadre d'une stratégie financière globale, qui doit lui permettre de mettre en œuvre un programme d'investissement prévu à hauteur de 25 millions d'euros sur le mandat.

## 2.2 L'équilibre de la section d'investissement

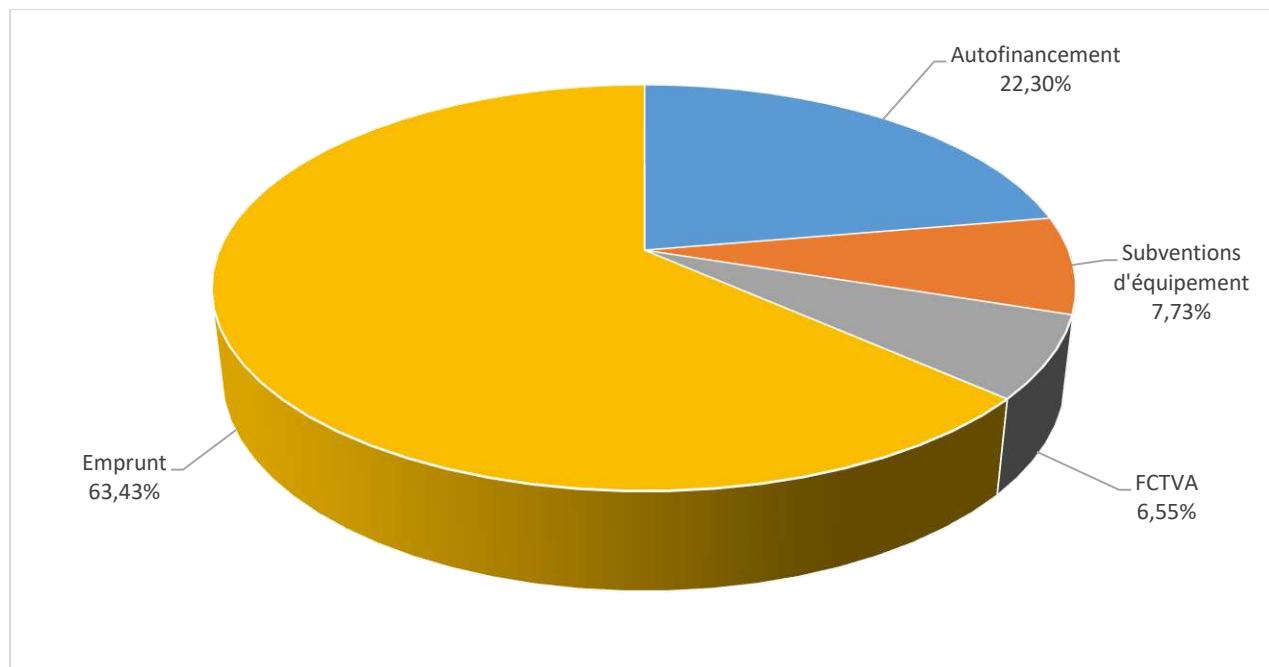
L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **8 300 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre (qui se neutralisent en dépenses/recettes).

### 2.2.1 Les recettes réelles d'investissement

Elles sont évaluées à **8 250 500 €**, et sont composées :

- de l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement : **1 840 000 €**
- du fonds de compensation de la TVA, sur la base des investissements 2021 : **540 000 €**
- de subventions d'investissement (**637 600 €**) correspondant à :
  - la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021 pour les travaux d'aménagement du terrain d'insertion temporaire pour les migrants de l'Europe de l'Est, réalisés en 2021 sur le terrain sis boulevard des Martyrs de la Résistance : **56 800 €**

- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021 pour le programme de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux (toiture/isolation, remplacement de chaudière, d'éclairage,...) : **305 000 €**
- a dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021 pour la livraison, au cours du dernier trimestre 2021, du bâtiment périscolaire à l'école Jean Zay : **35 000 €** (cela correspond au versement du solde restant à percevoir, sur une subvention globale de 50 000 €).
- la participation de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet « socle numérique des écoles » pour le financement des dépenses d'équipements numériques pour les écoles élémentaires (vidéo projecteurs interactifs,...) : **25 800 €**
- le versement d'une participation métropolitaine pour le projet de réaménagement de la plateforme de cars (voirie/réseaux) sur le site Marcel Gouzil : **200 000 €**
- le versement d'un fonds de concours métropolitain pour les travaux d'aménagement du terrain d'insertion temporaire pour les migrants de l'Europe de l'Est, réalisés en 2021 sur le terrain sis boulevard des Martyrs de la Résistance : **15 000 €**
- la participation de la Région Pays de Loire au titre du contrat de développement métropolitain, pour le projet de construction du nouveau multi-accueil à la Chabossière : **153 262 €**
- d'un emprunt d'équilibre : **5 232 900 €**



Les ressources propres de la section d'investissement (autofinancement et FCTVA) représentent près de 30% du budget d'investissement. La section d'investissement requiert ainsi un emprunt d'équilibre d'environ 5,2 millions d'euros qui ne devrait pas donner lieu à mobilisation en 2022, compte tenu de l'affectation des résultats constatée au compte administratif 2021 (approuvée en juin 2022), et du solde des restes à réaliser 2021/2022, qui comprend déjà une recette d'emprunt 2021 à hauteur de 2,5 millions d'euros.

## 2.2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent :

- le remboursement en capital de la dette : **1 180 000 €**
- les autres immobilisations financières et participations : **2 000 €**
- les dépenses d'équipements : **7 055 000 €**

### 2.2.2.1 Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement, qui s'élèvent à **7 055 000 €** sont détaillées par politique publique en 1<sup>ère</sup> partie, et récapitulées dans le tableau ci-dessous.

L'exercice 2022 témoigne ainsi de la concrétisation opérationnelle de plusieurs opérations d'ampleur, mais également du renforcement des enveloppes récurrentes consenties au titre du patrimoine bâti (travaux d'entretien/sécurité, de performance énergétique (isolation, chauffage, éclairages), et d'accessibilité des bâtiments), de l'aménagement et du cadre de vie, et des moyens internes et systèmes d'information.

A noter que ce montant n'intègre pas les restes à réaliser (reports) 2021 sur les opérations engagées, pour un montant de **3 033 000 €**, qui seront repris après approbation du compte administratif, au moment du budget supplémentaire.

Par ailleurs, la Ville continue de s'engager, dans un cadre pluriannuel, au travers d'une autorisation de programme (3 millions d'euros) sur le projet de réhabilitation/extension de la halle de tennis et de padel au complexe sportif René Gaudin, dont 2 000 000 € de crédits de paiement en 2022.

### 2.2.2.2 Récapitulatif des opérations d'investissement 2022 par politique publique :

Politique publique	Opérations	Montant 2022
<b>Solidarités</b>	Sécurisation de l'accès du bâtiment des Restos du Cœur, et reprise de la cour	30 000 €
	Travaux de réfection des logements d'urgence	12 000 €
<b>Culture et patrimoine</b>	Etudes de réhabilitation du théâtre Boris Vian	30 000 €
	Travaux d'aménagement des extérieurs de la Gerbetière (réfection de l'accès piétons, terrasses, mur d'enceinte, éclairage)	65 000 €
	Acquisition/ renouvellement de matériel/mobilier et équipement culturel et patrimonial	39 000 €
	Ecole Charlotte Divet : réfection de la toiture et isolation	430 000 €
<b>Education</b>	Ecole Paul Bert : réfection de la chaufferie	150 000 €
	Ecole Louise Michel/Rose Orain et Métairie : AMO – études pré-opérationnelles performance énergétique	95 000 €
	Ecole Marcel Gouzil : réfection de la plateforme de cars à l'arrière du groupe scolaire, de la voirie attenante et réseaux	800 000 €

	Ecole Paul Bert/Jean Macé et Anne Franck : maîtrise d'œuvre et travaux de mise en accessibilité Ad'AP des bâtiments	200 000 €
	Ecole Paul Bert : construction d'un bâtiment modulaire pour les activités péri-éducatives	350 000€
	Restauration scolaire : étude/AMO pour les travaux de réhabilitation des offices de restauration	15 000 €
	Ecole Aristide Briand : diagnostic et études pour travaux de rénovation de l'école (verrière, préau,...)	10 000 €
	Ecole Jean Macé : maîtrise d'œuvre pour création d'un préau	15 000 €
	Autres travaux d'entretien, de sécurisation, de maintenance ou de réfection des bâtiments scolaires	121 000 €
	Solution numérique des écoles (postes, VPI,...)	43 700 €
	Acquisition de mobilier et matériel scolaire, péri-éducatif et de restauration	102 000 €
<b>Enfance- jeunesse</b>	Construction d'un nouveau multi-accueil à la Chabossière (crédits 2022 hors restes à réaliser 2020 et 2021)	120 000 €
	Renouvellement des aires de jeux (quartier de la Métairie/ quartier des Marais)	120 000 €
	Acquisition de mobilier et matériel service jeunesse et centres sociaux	5 500 €
	Acquisition de mobilier et matériel pour les structures petite enfance (hors nouveau multi-accueil Chabossière)	2 500 €
<b>Relations aux usagers</b>	Etude/AMO pour le réaménagement de l'espace Henri Normand	15 000 €
	Etude pour extension de l'ossuaire – cimetière du bourg/Epinettes	15 000 €
	Restauration de l'Eglise (maîtrise d'œuvre et travaux de réparation)	200 000 €
	Hôtel de Ville : travaux de réaménagement du RDC – direction de l'aménagement du territoire et reprise du plancher de la salle Condorcet	200 000 €
	Autres travaux de réfection et d'entretien des salles municipales	15 000 €
	Extension du réseau Wifi – Equipements	22 000 €
	Renouvellement du matériel et équipement évènementiel – mobilier logistique et salles mise à disposition des usagers et des associations	28 700 €
	Matériels/mobiliers d'information des usagers et développement site internet	22 500 €
<b>Sports</b>	Réhabilitation/extension d'une halle de tennis et de padel au complexe René Gaudin (crédits 2022)	2 000 000 €
	Gymnases Gourhand et Dufief : réfection de la Chaufferie	200 000 €
	Autres travaux de rénovation du chauffage/isolation des équipements sportifs	48 000 €
	Travaux de remplacement des éclairages intérieurs et extérieurs	80 000 €

	Drainage du terrain de pétanque du complexe Léo Lagrange (études et travaux)	30 000 €
	Renouvellement des équipements et matériels sportifs	10 000 €
<b>Aménagement du territoire – cadre de vie</b>	Travaux de réaménagement de l'espace public – Requalification, sécurisation et entretien des espaces verts et urbains	79 000 €
	Acquisition de matériel espaces verts, mobilier urbain et équipements d'eco-pâturage	92 000 €
	Acquisition foncières	3 500 €
	Prévention et tranquillité publique (étude système de vidéo-protection, autres aménagements/équipements de sécurité, radars...)	41 500 €
	Etudes/maîtrise d'œuvre et autres diagnostics multi enjeux dans le cadre de projets futurs	35 000 €
<b>Moyens internes</b>	Aménagements des extérieurs du centre technique municipal	300 000 €
	Travaux de gros entretien du patrimoine bâti (conformité réglementaire et sécurité, entretien et maintenance des bâtiments) et travaux de performance énergétique/maîtrise des consommations de fluides et d'énergie (autres que les projets ventilés par politique publique)	422 000 €
	Systèmes d'information -- Infrastructure informatique, applications et équipements des services – Sécurité réseau	235 750 €
	Renouvellement des matériels/mobiliers administratifs et techniques, et du parc automobile de la Ville	204 350 €
	<b>TOTAL</b>	<b>7 055 000 €</b>

#### **2.2.2.4 Remboursement et évolution de la dette**

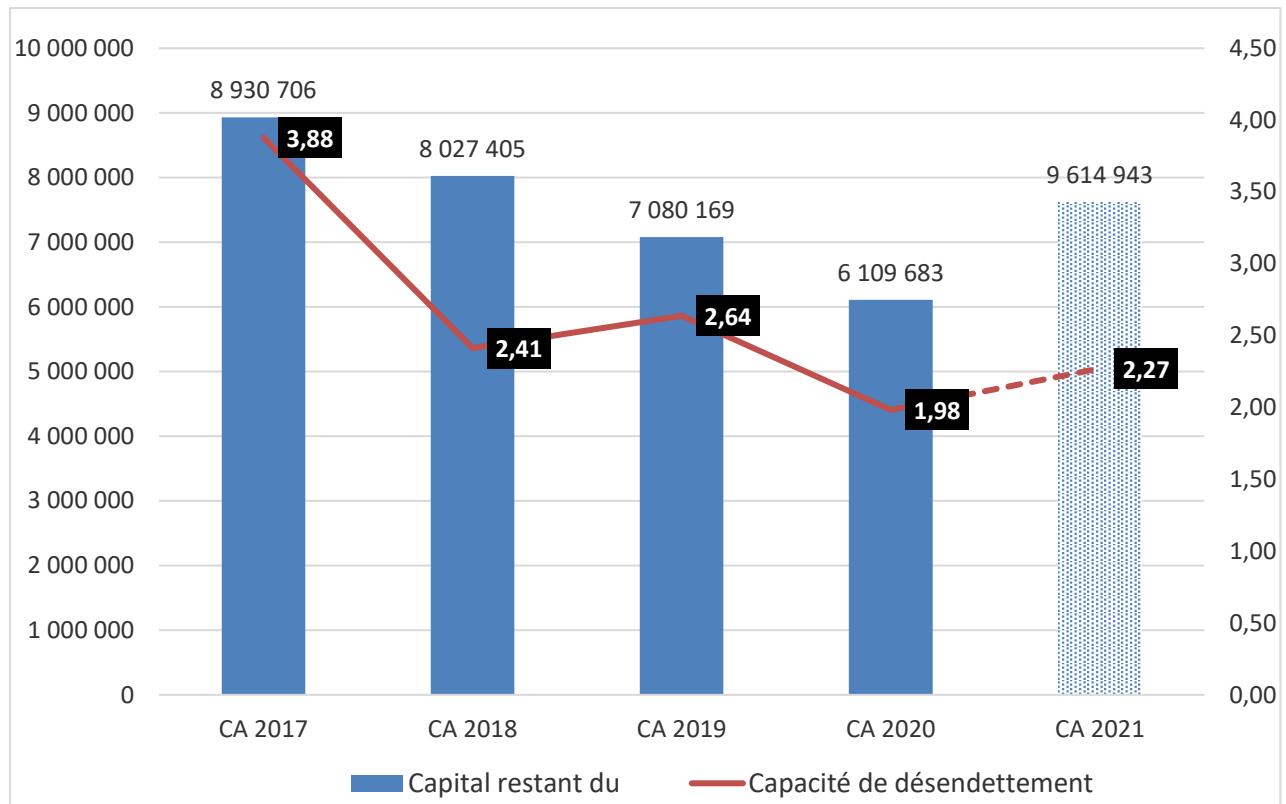
La prévision de remboursement en capital de la dette s'établit à **1 180 000 €** pour l'année 2022. Ce montant est en nette augmentation (+185 000 €, soit +18,60%) par rapport à 2021, principalement en raison de la contractualisation d'un nouvel emprunt à hauteur de 2 500 000 € fin 2021.

L'encours de la dette est de **7 614 943,12 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022**, avec une durée résiduelle moyenne de 10,07 années, compte tenu du nouvel emprunt 2021 contracté sur 15 ans.

Le montant moyen par habitant s'élève à 337 € par habitant.

Le graphique ci-dessous corrèle le niveau d'endettement annuel et la capacité de désendettement (exprimée en année) qui fait le rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute. Il traduit la phase de ré-endettement enclenchée en 2021, à un niveau toutefois parfaitement maîtrisé et soutenable à moyen terme.

La capacité de désendettement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sera fonction des résultats du compte administratif 2021, mais devrait être inférieure à 2,5 années, ce qui reste largement en-dessous des seuils d'alerte.



#### 2.2.2.5 Décomposition des emprunts de la collectivité :

Année emprunt	Libellé de l'emprunt	Organisme prêteur	Capital initial	Capital restant dû au 01/01/2022
2003	Prêt globalisé investissements 2003	Crédit Agricole	2 500 000,00	276 557,87
2008	emprunt 2007/08 Espace culturel + RAR	DEXIA - Crédit Local	4 000 000,00	599 999,83
2011	Programme d'investissements 2011	Crédit Mutuel	4 805 564,22	2 140 957,79
2013	PAF Habitat NM Acquisition 2 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	242 994,28	48 598,84
2017	Construction d'un groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	CAF de Loire Atlantique	21 732,00	4 344,00
2017	PAF Habitat NM Acquisition,8 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	213 353,55	128 012,11
2017	Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	Crédit Mutuel	2 500 000,00	1 916 472,68
2021	Investissements 2021/2022 – Multi-accueil Chabossière et halle de tennis	La Banque Postale	2 500 000,00	2 500 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>7 614 943,12</b>